



VARENNES

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 706-15

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO
706-15

Règlement 706-15 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre de l'affectation « Commerce d'ambiance » à même l'affectation « Habitation moyenne densité » dans le secteur de la rue Saint-Eugène à proximité de la route Marie-Victorin

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance générale tenue le 3 mai 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 706-15 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation devrait avoir lieu avant l'adoption du règlement.
3. En raison de la pandémie et des dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce processus est remplacé par une procédure de consultation écrite de 15 jours.
4. **Objet et secteur visé par ce projet de règlement :**

Agrandir le périmètre de l'affectation « Commerce d'ambiance » à même l'affectation « Habitation moyenne densité » dans le secteur de la rue Saint-Eugène à proximité de la route Marie-Victorin

Zone concernée : C-604; H-633

Zones contiguës : C-602; C-603; C-605; H-606; H-631; H-632; H-634

5. Que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la suite de ce document.
7. En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses commentaires relativement à ces demandes au greffier par écrit au plus tard le **20 mai 2021** aux coordonnées suivantes :

Services juridiques & greffe

VILLE DE VARENNES

175 rue Sainte-Anne

Varennes (Québec)

J3X 1T5

greffe@ville.varennnes.qc.ca

Donné à Varennes, ce 5 mai 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA

PROJET

RÈGLEMENT 706-15 : Règlement 706-15 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre de l'affectation « Commerce d'ambiance » à même l'affectation « Habitation moyenne densité » dans le secteur de la rue Saint-Eugène à proximité de la route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu copie du règlement et déclarent l'avoir lu ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné lors de la séance générale du 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal adopte le règlement et statut et décrète par ce règlement comme suit :

Le règlement 706 est modifié comme suit :

Article 1 Le préambule et l'annexe I font partie intégrante du règlement.

Article 2 Le plan numéro 3 de l'annexe A « Programme particulier du centre-ville de Varennes », intitulé « Affectation des sols », est modifié de manière à agrandir le périmètre de l'affectation « Commerce d'ambiance » à même l'affectation « Habitation moyenne densité », le tout, comme il est illustré sur le plan de l'annexe I du présent règlement.

Article 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Martin Damphousse, maire

Me Marc Giard, OMA, greffier

Adoption par résolution d'un premier projet de règlement : 03-05-2021

Assemblée publique de consultation : Procédure de remplacement consultation écrite 15 jours / A.M. 2020-074 du 2 octobre 2020

Avis public – Consultation écrite : 05-05-2021

Adopté par le Conseil municipal : 07-06-2021

Certificat de conformité MRC Marguerite-d'Youville :

Avis public d'entrée en vigueur du règlement :

